

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Date de convocation :	08/12/2025
Membres :	
En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	12
N°4	

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ le 15 décembre, à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Etaient présents : Frédéric ROUET, Jean-Marie TORELLI, Suzy MACHUROT, Gérard BOURGEOIS, Marylène JEAN, Philippe SAINT-CLAIR-SPROUL- BOLTON, Ghislaine JAUMOTTE, Bertrand CROSET, Florent LAZARE, Fabien JEAN, Cécile DE LUCA,

Procuration : Magali LORENZI à Ghislaine JAUMOTTE

Absents : Serge GAGNAIRE, Marine BLAISE, Isabelle FABRE

Secrétaire : Suzy MACHUROT

N°4 - OBJET : MOTION DE SOUTIEN A LA MISSION LOCALE DU COMTAT VENAISSIN

Monsieur le Maire expose :

La Mission Locale du Comtat Venaissin, pilier du service public de proximité pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, fait face à une menace majeure : la **baisse envisagée de 13 %** de son budget dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2026.

Selon les estimations internes, une telle diminution entraînerait pour la Mission Locale du Comtat Venaissin dont dépend la Commune :

- **la perte potentielle de 3,6 postes de conseillères/conseillers en insertion professionnelle,**
- **la non-prise en charge de 360 jeunes**, sur les près de 1 700 accompagnés chaque année, soit une baisse potentielle de plus de 20%

1. Une baisse aux conséquences graves pour l'accompagnement des jeunes

Les données consolidées par l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) montrent que :

- **Les Missions Locales constituent le premier service public pour les 16–25 ans :**

Plus de **1,1 million de jeunes** sont accompagnés chaque année, soit **1 jeune sur 7** en France.

- **La baisse de 13 % plonge l'ensemble du réseau dans une zone de risque systémique :**

Le PLF 2026 prévoit une réduction de 13 % du financement national, après une baisse de 5,8 % en 2025, soit **près de 20 % de baisse cumulée en deux ans**.

À l'échelle nationale, cela représente **1 081 postes supprimés** (-7,5 % des effectifs) selon les projections officielles de l'UNML.

● Une demande des jeunes en nette hausse :

Depuis le 1er septembre 2025, les Missions Locales constatent :

- + 8 % d'augmentation des premiers accueils,
- + 10 % concernant les mineurs, selon le système d'information national.

Ces chiffres à la hausse sont alarmants ; d'autant plus que les nouvelles compétences allouées aux Missions Locales par l'obligation de formation des 16-18 ans ainsi que des partenariats renforcés avec l'Education Nationale pour palier la hausse du décrochage scolaire ne donnent pas lieu à des moyens supplémentaires.

Cette hausse simultanée des besoins et des baisses de moyens constitue une contradiction majeure relevée par l'UNML.

● Une jeunesse particulièrement fragilisée :

- **1 jeune sur 4 vit sous le seuil de pauvreté** (DREES),
- La précarité de l'emploi touche **près de 57 % des moins de 25 ans**,
- Le chômage des 15–24 ans atteint **18,8 %** (INJEP).

La Mission Locale est souvent **le seul recours** pour ces jeunes fragilisés — certains sans logement, sans soutien familial, sans ressources ou confrontés à des problématiques de santé (y compris santé mentale en nette hausse), de mobilité, d'accès aux droits, de décrochage ou d'isolement.

2. Un risque réel de centralisation au détriment des communes

Le réseau national compte 6 800 points d'accueil, contre seulement 896 agences France Travail. **Sur son territoire de compétence constitué de 39 communes, la Mission Locale du Comtat Venaissin devait compter 16 points d'accueils début 2026.**

La perte de moyens rend **inéluctable la fermeture de permanences** dans les territoires, particulièrement **en zones rurales ou périurbaines**, comme le souligne l'UNML.

Pour la Mission Locale du Comtat Venaissin, cela pourrait signifier :

- une réduction de la couverture territoriale de la Mission Locale, par la **fermeture ou la réduction du temps de présence** dans ses permanences communales,
- un **éloignement du service public** pour les jeunes sans mobilité et/ou qui résident en zone de revitalisation rurale ZFRR,
- une **diminution de l'égalité d'accès** aux services publics.

Cette perspective est en totale contradiction avec l'histoire et les fondements des Missions Locales, dont la vocation première est **l'accompagnement de proximité**, au plus près des jeunes et de leurs réalités territoriales.

3. Des impacts économiques et sociaux pour les territoires

Selon l'UNML :

- La productivité des Missions Locales est **déjà au maximum**. Elles ne peuvent accueillir davantage avec moins de moyens (« *Les Missions Locales ne pourront pas faire plus, voire aussi bien, avec moins* »).
- Les baisses de financement conduiront à :
 - **des délais d'attente rallongés**,
 - **un nombre de jeunes par conseiller trop élevé**,
 - **un risque d'insertion dégradée**,
 - **un coût économique et social bien plus lourd à long terme** (aides sociales, décrochage, précarité).

L'accompagnement des jeunes est un **investissement**, non une charge : chaque jeune inséré contribue à la vitalité économique, sociale et citoyenne de son territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

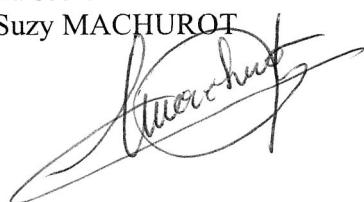
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EXPRIME** son inquiétude quant aux conséquences de la baisse envisagée de 13 % du budget de la Mission Locale du Comtat Venaissin ;
- **RAPPELLE** que cette réduction entraînerait la perte de près de 3,6 postes de professionnels au sein de la Mission Locale du Comtat Venaissin et la diminution potentielle de plus de 20% du nombre de jeunes qu'elle accompagne chaque année ;
- **AFFIRME** son opposition à toute centralisation qui remettrait en cause les permanences dans les communes et l'accès équitable au service public pour les jeunes ;
- **SOUTIENT** pleinement les alertes formulées par l'Union Nationale des Missions Locales ;
- **APPELLE** l'État et les partenaires institutionnels à maintenir un niveau de financement stable pour garantir la continuité, la qualité et la proximité du service rendu aux jeunes ;
- **APPROUVE** la présente motion de soutien à la Mission Locale du Comtat Venaissin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance
Suzy MACHUROT



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Frédéric ROUET

